




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-297**

Séance publique du

21 juillet 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1244364-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET AVENANTS

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2023

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA
DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET
AVENANTS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le monde associatif culturel concourt largement à l'animation de la Ville.

Il renforce ainsi le lien social en mobilisant les habitants autour de manifestations variées touchant le tout public, sur des thématiques nombreuses (musiques classiques, contemporaines, théâtre, danse, arts numériques, cinéma...) en favorisant la découverte et l'ouverture sur le monde extérieur.

La Ville apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

De plus, la Direction de la Culture et la Délégation Relations Internationales ont prévu de financer conjointement l'association Fontaine Obscure dans le cadre du Projet « Phot'Aix 2023 : regard croisé avec l'Algérie », afin de faire découvrir la photographie contemporaine du pourtour méditerranéen.

D'autre part, dans le cadre de la représentation du spectacle de la Pastorale Maurel au Théâtre du Jeu de Paume, il est prévu d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire afin d'aider l'association « Effort Artistique » à prendre en charge la mise à disposition du lieu.

Dans le cadre de la préfiguration du Pôle ICC, la Ville soutient un projet art numérique de Seconde Nature.

Enfin, la Ville accompagne un projet participatif porté par l'Institut de l'Image sur le quartier d'Encagnane.

Je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions (fonctionnement/fonctionnement, projet/complémentaire investissement) et d'apporter un soutien financier total s'élevant à 674 673 euros pour la Direction de la Culture, à 5 000 euros pour la Mission Relations et Solidarités Internationales, à 32 500 € pour la préfiguration du pôle ICC et 6 000 € pour un projet participatif de l'Institut de l'Image sur le quartier d'Encagnane pour l'exercice 2023.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

-ATTRIBUER aux associations relevant de la Direction de la Culture des subventions de fonctionnement ou fonctionnement projet pour un montant total de **650 750 €** ;

-DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 311 – 65748 – 933 / 2466 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ATTRIBUER à l'association « Effort Artistique » une subvention de fonctionnement complémentaire s'élevant à **4 923 €** ;

-DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 33-6748-923/2312 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ATTRIBUER aux associations relevant de la Direction de la Culture des subventions d'investissement pour un montant total de **19 000 €** ;

-DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 311-20421-903/2461 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ATTRIBUER à l'association « Fontaine Obscure » au titre des Relations Internationales une subvention de fonctionnement Projet « Phot'aix 2023 » pour un montant de **5 000 €** ;

-DIRE que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne 1091 / 044-65748-930 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ATTRIBUER aux associations « Seconde Nature » (32 500€) et « Institut de l'Image » (6 000 €) une subvention projet s'élevant au total à **38 500 €** ;

-DIRE que ces dépenses seront imputées au budget de la Ville sur la ligne 13256/923 3-6745-5626 qui présente les disponibilités suffisantes ;

-ADOPTER les conventions annuelles d'objectifs et avenants entre la Ville et ces associations ;

-AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer ces conventions et avenants ainsi que tout document afférent.

DL.2023-297 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DE LA
DIRECTION DE LA CULTURE - EXERCICE 2023 - SIGNATURE DE CONVENTIONS ET
AVENANTS-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00